



« Bourse Voyage ABM44 » Edition 2017

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – ASSOCIATION ABM (Aventure du Bout du Monde)

L'association ABM a été créée il y a plus de 25 ans à Paris. Depuis, des milliers de voyageurs ont rejoint l'association en formant des antennes réparties sur toute la France et la Belgique. Le site abm.fr est visité par 30000 internautes chaque mois. ABM organise deux festivals nationaux et plusieurs festivals régionaux chaque année.

L'antenne ABM44 existe depuis l'année 2000 et compte près de 150 adhérents - voyageurs répartis sur la Loire-Atlantique et la Vendée.

Le voyageur ABMiste est indépendant. Il voyage dans le respect des pays visités. Il aime échanger ses expériences et ses infos avec d'autres voyageurs.

ARTICLE 2 – PRINCIPES DE LA BOURSE

ABM44 attribue une bourse de voyage pour aider un jeune à réaliser un voyage original en solitaire sur un sujet de son choix et dans le(s) pays de son choix, pour une **durée comprise entre un et quatre mois**, en partageant les valeurs de l'association: « Voyager dans le désir de rencontres et d'échanges en intelligence avec les populations locales dans la compréhension et le respect des peuples ».

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat doit :

- **avoir plus de 18 ans et moins de 28 ans au 1er janvier 2017**
- **habiter ou travailler ou étudier en Loire-Atlantique ou en Vendée**
- **être francophone**
- **présenter un dossier de candidature exposant le projet de voyage**

ARTICLE 4 – CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit comporter :

- une fiche de synthèse (voir pièce jointe en annexe du présent règlement)
- une présentation du projet exposée sur 3 à 6 pages décrivant notamment le but, le parcours et le budget prévisionnel. Les dates et la durée du voyage devront être précisées
- un justificatif de domicile, ou de lieu de travail, ou de lieu d'études (Loire-Atlantique, Vendée)
- la photocopie d'une pièce d'identité

Sur chaque document transmis, le nom du projet doit être clairement énoncé.

Le dossier de candidature sera écrit en langue française et **devra être transmis avant le 31 mars 2017**.

Le dossier de candidature sera envoyé en un seul courriel (format .pdf) à l'adresse suivante : abmnantes@gmail.com, en précisant dans l'objet « **candidature bourse Voyage ABM44 – 2017** ». **Le nom et le prénom du candidat devront également figurer dans l'objet.**

ARTICLE 5 – JURY

Le jury est composé des membres de la commission « Bourse » de l'association ABM44.

Les critères de sélection du projet seront notamment :

- **le sérieux et la présentation du dossier**
- **la faisabilité du projet**
- **la nature du défi à relever par le candidat**
- **l'originalité de l'action**
- **le respect des valeurs d'ABM**

Après une pré-sélection des dossiers par le jury, les candidats retenus seront auditionnés à Nantes en avril 2017.

Le lauréat sera désigné lors d'une soirée organisée par ABM44 en mai 2017.

Les candidats pré-sélectionnés mais non retenus se verront attribuer une invitation à l'ensemble des soirées de projection ABM44 pour l'année 2017/2018.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS DU BOURSIER

Un fois retenu, le boursier deviendra adhérent ABM et s'engagera à respecter les valeurs d'ABM.

Pendant toute la durée du voyage, le boursier transmettra régulièrement à ABM44 l'avancée de son périple avec l'outil de son choix.

Avant la fin de l'année suivant son retour de voyage, le boursier devra remettre à ABM44 :

- un carnet de route
- un bilan financier
- une réalisation numérique

Le boursier s'engagera à faire une présentation de son voyage à une soirée organisée par l'association ABM44.

Dans toute opération de communication relative à ce projet, le lauréat s'engage à citer ABM44. En cas d'abandon du projet, le boursier s'engage à rembourser la totalité du montant de l'aide financière accordée par ABM44.

ARTICLE 7 – ATTRIBUTION ET MONTANT DE LA BOURSE

Lors de la soirée de remise du prix de la bourse, ABM44 offrira au lauréat la somme de **500 euros** et une adhésion pour l'année en cours à l'association ABM.

ARTICLE 8 – SOUTIEN D'ABM44

ABM44 s'engage à suivre le lauréat tout au long de la réalisation de son projet et mettra à sa disposition les compétences acquises par ses membres pour la préparation, la réalisation et la promotion dudit projet.

ABM44 assurera la mise en lien du lauréat et de son projet avec le réseau ABM national (journal Globe-trotters, ABM TV, antennes ABM).

ARTICLE 9 – CALENDRIER

- **15 janvier 2017 :** **ouverture des candidatures**
- **31 mars 2017 :** **date limite du dépôt des dossiers de candidature**
- **avril 2017 :** **audition des candidats sélectionnés**
- **mai 2017 :** **octroi de la bourse**
- **à partir de juin 2017 :** **réalisation du projet**
- **fin 2017 :** **remises des documents demandés et de la réalisation numérique**
- **1er semestre 2018 :** **promotion du projet réalisé dans le cadre d'ABM Nantes et éventuellement sur le réseau national.**

ARTICLE 10 – DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les candidats à la bourse Voyage ABM44 s'engagent à respecter le présent règlement. **Aucune réclamation ne sera acceptée.**